

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019
VALANT COMPTE-RENDU**

L'an deux mil dix-neuf, le 21 février à 20h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryanick Méhaignerie, Maire.

Présents : Maryanick MEHAIGNERIE, Bernard DELAUNAY, Sabrina SAUDRAIS, Gérard GILBERT, Thierry DUPLAT, André MONGODIN, Marie-Anne BRIAND, Louis ROZE, Nicole BARDAINE, Claudine PAYSANT, Daniel CHEUL, Stéphane DOUABIN, Christophe BOITTIN, David VEILLARD, Rachel CHEVILLARD, Florence PAINCHAUD

Excusé(e)s : Pascale DAKA, Yannez BOUCHER-HENRY, Marie-Thérèse ESNAULT

Pouvoirs : Pascale DAKA a donné pouvoir à Sabrina SAUDRAIS
Yannez BOUCHER-HENRY a donné pouvoir à André MONGODIN
Marie-Thérèse ESNAULT a donné pouvoir à Gérard GILBERT

Florence PAINCHAUD est nommée secrétaire de séance.

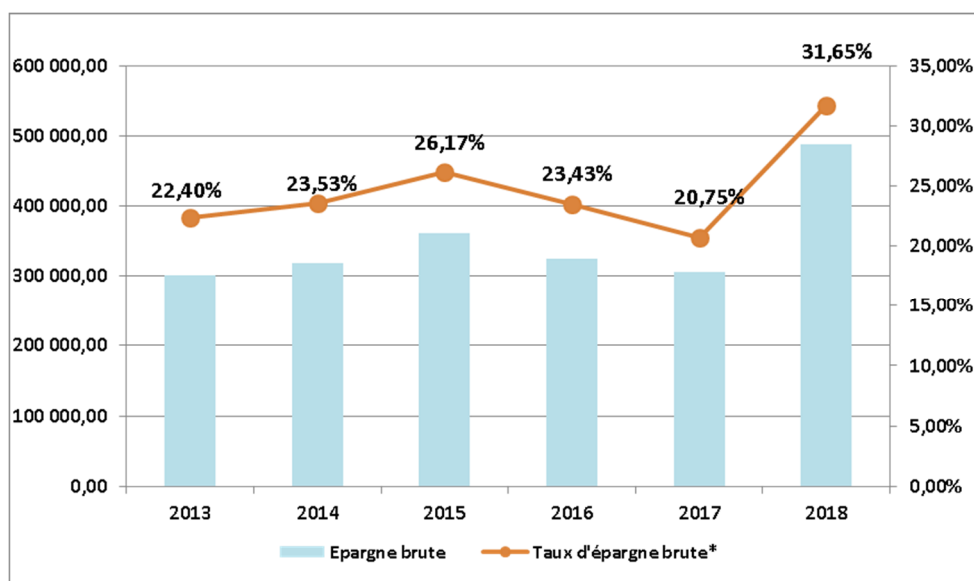
Avis du conseil municipal sur le procès-verbal du 17 janvier 2019 : avis favorable à l'UNANIMITE
Le présent procès-verbal a été affiché le 1^{er} mars 2019

➤ **2019 02 21 d1 – Orientations budgétaires**

Mme la Maire donne lecture aux conseillers du compte rendu de la commission finances du 7 février 2019.

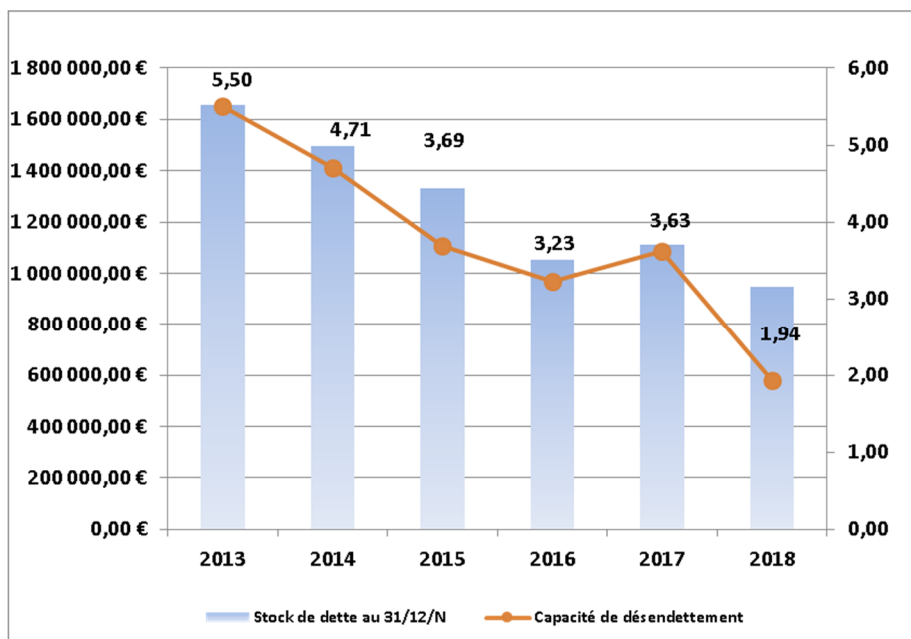
Pour rappel, une analyse financière rétrospective et prospective a été réalisée par M. Johann LEGENDRE, consultant finances au CDG 35. Au terme de l'analyse, il est ressorti que la commune peut se baser sur deux indicateurs principaux pour évaluer sa santé financière :

- Le niveau de l'épargne brute qui doit se maintenir autour de 300 000 € et de l'épargne nette qui doit permettre à la commune de financer ses investissements courants sans avoir recours à l'emprunt (environ 120 000 € par an). Un taux supérieur à 15 % est souhaitable pour une commune comme Balazé.



Une hausse a été enregistrée en 2018 du fait de mouvements de personnel et d'une opération comptable exceptionnelle avec le budget assainissement. Le taux d'épargne devrait retrouver un niveau comparable aux années précédentes en 2019.

- La capacité de désendettement qui ne doit pas dépasser 5 années, sachant que le seuil d'alerte est à 10 ans



L'analyse rétrospective confirme la bonne santé financière de la commune, qui devra être vigilante sur l'évolution de son épargne afin de continuer à pouvoir financer ses investissements

L'analyse prospective a démontré que la commune devait prioriser les projets afin de maintenir cette bonne santé financière, notamment en raison de l'important projet de restructuration de l'îlot St Martin.

La commission finances propose donc d'engager les projets suivants avant la fin du mandat (hors dépenses d'investissement courant) :

- Restructuration de l'îlot St Martin : 1 400 000 €
- Réaménagement de l'atelier technique : 80 000 €
- Rénovation de la salle Robert Schuman : 70 000 €
- Enrobé à froid – route de Chaveignel : 120 000 €
- Eclairage public (extension rue Jeanne d'Arc et rénovation rue de la Croix Verte) : 20 000 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions.

➤ **2019 02 21 d2 – Examen des comptes administratifs 2018**

Mme le Maire, expose :

Comme chaque année, les comptes administratifs ne pourront pas être votés lors de cette séance car la mairie n'a pas à ce jour reçu le compte de gestion du trésorier. Cependant, il est proposé aux conseillers municipaux d'étudier les comptes administratifs 2018 des différents budgets et de ne procéder au vote que lors du prochain Conseil Municipal.

Les projets de comptes administratifs ont été examinés par la commission finances le 7 février 2019 et transmis par mail aux conseillers avec la convocation.

Budget principal

INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	1 560 941,52 €	373 914,85 €
Recettes	1 560 941,52 €	701 396,38 €
Résultat 2018		327 481,53 €
Résultat reporté 2017		-310 208,09 €
Résultat cumulé (A)		17 273,44 €
Restes à réaliser		
Dépenses		156 270,00 €
Recettes		157 600,00 €
Résultat (B)		1 330,00 €
A financer		18 603,44 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	1 488 869,54 €	1 077 081,03 €
Recettes	1 488 869,54 €	1 675 064,22 €
Résultat 2018		597 983,19 €
Résultat reporté 2017		0,00 €
Résultat cumulé		597 983,19 €

Budget assainissement

Fonctionnement		
	BP	Réalisations
Dépenses	188 450,00 €	168 224,55 €
Recettes	188 450,00 €	33 864,05 €
Résultat de l'exercice		-134 360,50 €
Résultat N-1 à reporter		158 423,48 €
Résultat cumulé		24 062,98 €
Investissement		
	BP	Réalisations
Dépenses	222 250,75 €	56 744,95 €
Recettes	222 250,75 €	17 852,22 €
Résultat de l'exercice		-38 892,73 €
Résultat N-1 à reporter		204 398,53 €
Résultat cumulé		165 505,80 €

Budget ZA de la Haute Bouexière

Fonctionnement		
	BP	CA
Dépenses	44 652,07 €	40 163,14 €
Recettes	44 657,07 €	44 647,07 €
Résultat de l'exercice	5,00 €	4 483,93 €
Résultat N-1 à reporter	0,00 €	-4 483,93 €
Résultat cumulé	5,00 €	0,00 €
Investissement		
	BP	CA
Dépenses	40 163,14 €	0,00 €
Recettes	40 163,14 €	40 163,14 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	40 163,14 €
Résultat N-1 à reporter	0,00 €	-40 163,14 €
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €

Suite au transfert de la compétence développement économique à Vitré Communauté, le budget est clôturé au 31 décembre 2018.

Budget lotissement le Champ Richard

Fonctionnement		
	BP	Réalisations
Dépenses	195 180,05 €	105 583,89 €
Recettes	195 180,05 €	117 799,74 €
Résultat de l'exercice		12 215,85 €
Résultat N-1 à reporter		20 647,23 €
Résultat cumulé		32 863,08 €
Investissement		
	BP	Réalisations
Dépenses	249 347,31 €	79 530,09 €
Recettes	249 347,31 €	105 583,89 €
Résultat de l'exercice		26 053,80 €
Résultat N-1 à reporter		-105 583,89 €
Résultat cumulé		-79 530,09 €

Le conseil municipal prend acte des projets de comptes administratifs 2018.

➤ **2019 02 21 d3 – Subventions aux associations 2019**

Stéphane DOUABIN et Louis ROZE sortent de la salle du conseil pour cette délibération

M. Thierry DUPLAT, adjoint au Maire, présente aux conseillers le compte-rendu de la commission LASIC du 5 février 2019.

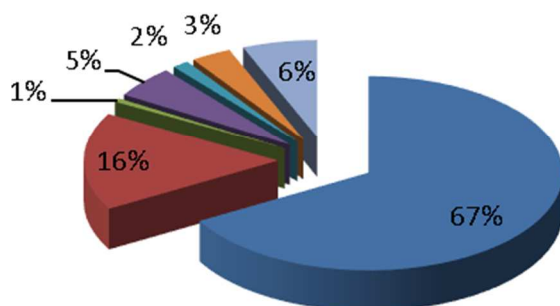
La commission LASIC propose d'accorder des subventions sur la base du barème suivant :

Subventions	Montant
Aide à la Personne	37,50 €
Arbitrage	Sur justificatif mentionné au bilan dans la limite de 13,50€ X le nbre de licenciés
Education	37,50 €
Encadrement	18,50 €
Fonctionnement	27,00 €
Salle extérieure Grande capacité (Taillis)	Sur autorisation et une location par an (Réservé aux associations de balazé uniquement)

Synthèse des propositions de subventions :

Type sociation	2016		2017		2018		2019		Différence 2018-2019	
	Nb personnes subventionnées	montant subvention	Nb personnes subventionnées	montant subvention	Nb personnes subventionnées	montant subvention	Nb personnes subventionnées	montant subvention	Montant	%
Asso. autres Balazé	39	3 420,00 €	33	3 370,00 €	41	3 620,00 €	23	2 720,00 €	-900,00 €	-24,86%
Autres associations	39	3 220,00 €	33	3 120,00 €	41	3 620,00 €	23	2 620,00 €	-1 000,00 €	-27,62%
Associations culturelles	0	200,00 €	0	250,00 €	0	0,00 €	0	100,00 €	100,00 €	0,00%
Asso. Extérieures	101	4 370,80 €	108	4 005,20 €	96	3 503,00 €	40	2 615,00 €	-888,00 €	-25,35%
Asso. sports Balazé	213	9 951,50 €	210	9 915,00 €	180	9 765,00 €	179	10 715,00 €	950,00 €	9,73%
Total	353	17 742,30 €	351	17 290,20 €	317	16 888,00 €	242	16 050,00 €	-838,00 €	-4,96%

Tableau des subventions 2019



- Asso. sports Balazé Associations sportives
- Asso. autres Balazé Autres associations
- Asso. autres Balazé Associations culturelles
- Asso. Extérieures Autres associations
- Asso. Extérieures Etablissements Scolaires privés

	2017	2018	2019
Associations de Balazé (article 6574)	13 285,00 €	13 385,00 €	13 435,00 €
Autres associations	3 120,00 €	3 620,00 €	2 620,00 €
Balaz'riders Balazé		500,00 €	
Calin-Calinou Balazé	800,00 €	800,00 €	300,00 €
Club de la rencontre Balazé	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
Piégeage Balazé	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Société Mutuelle des Chasseurs de Balazé	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Union des Anciens Combattants de Balazé	420,00 €	420,00 €	420,00 €
Associations sportives	9 915,00 €	9 765,00 €	10 715,00 €
Badminton Balazé	1 501,50 €	1 547,00 €	819,00 €
Cyclo Club Balazé	260,00 €		
JA Balazé Basket	5 187,00 €	4 641,00 €	4 413,50 €
JA Balazé Foot	2 002,00 €	3 531,50 €	5 482,50 €
JA Balazé Pêche	100,00 €		
JA Balazé Zumba	819,00 €		
TENNIS Club de la Haute Vilaine et Cantache Balazé	45,50 €	45,50 €	
Associations culturelles	250,00 €		100,00 €
BaTaChrisTival	250,00 €		100,00 €
Associations extérieures (article 6574)	3 684,00 €	3 240,50 €	2 390,00 €
Autres associations	2 360,00 €	1 895,50 €	850,00 €
ADAPEI Territoire de Vitré	262,50 €		
ADMR Vitré	800,00 €	800,00 €	
ADSPV Vitré	75,00 €	75,00 €	0,00 €
AFDI Bretagne	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Alcool assistance	0,00 €	0,00 €	75,00 €
Association ALBATROS centre hospitalier Guillaume REGNIER	37,50 €	37,50 €	
Association Prévention Routière Ille et Vilaine	75,00 €	0,00 €	0,00 €
CLIC des Portes de Bretagne	230,00 €		0,00 €
handicap service 35	0,00 €	0,00 €	187,50 €
Le Parc Mob			37,50 €
Les restaurants du cœur Ille et Vilaine	100,00 €	75,00 €	
Rêves de clowns	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Solidarité Vitréenne EPISOL	230,00 €	230,00 €	0,00 €
Un jour, des métiers	0,00 €	128,00 €	
Associations sportives	324,00 €	270,00 €	540,00 €
Association Les lolitas Chatillon en Vendelais	54,00 €		
Chatillon Sport Section Danse	216,00 €	243,00 €	405,00 €
JCP Vitré	54,00 €	27,00 €	135,00 €
Associations culturelles	1 000,00 €	1 075,00 €	1 000,00 €
La Boueze Balazé		75,00 €	
Rue des Arts "Festival Désarticulé"	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Etablissements scolaires privés ext. (article 6574)	211,20 €	262,50 €	225,00 €
Etablissements Scolaires privés	211,20 €	262,50 €	225,00 €
Groupe Antoine de Saint-Exupéry	112,50 €	187,50 €	
Lycée Hôtelier Sainte Thérèse La Guerche de Bretagne	23,70 €		
Lycée Jean-Baptiste LE TAILLANDIER	37,50 €	37,50 €	187,50 €
MFR Fougères	0,00 €		
MFR St Grégoire	37,50 €	37,50 €	37,50 €
Etablissements scolaires publics extérieurs (article 65738)	110,00 €		
Etablissements Scolaires publics	110,00 €		
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	110,00 €		
Total général	17 290,20 €	16 888,00 €	16 050,00 €

Subvention CCAS 2019 – Compte 657362 : 3 400 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les subventions énumérées ci-dessus
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2019
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document lié à cette décision

Après délibération et par 17 votes POUR, le conseil approuve ces propositions.

➤ **2019 02 21 d4 – Subvention exceptionnelle pour les 50 ans de la JA Basket**

Stéphane DOUABIN et Louis ROZE sortent de la salle du conseil pour cette délibération

Thierry DUPLAT, adjoint au Maire, expose :

L'association prévoit un budget 12 000 € pour cette manifestation qui aura lieu le 25 mai prochain. Elle demande 4 400 € de subvention afin de financer la location du chapiteau sous lequel aurait lieu le repas.

Pour information, des évènements équivalents ont eu lieu dans les années précédentes :

- Les 50 ans de la CUMA
- Les 50 ans de la JA foot couplés aux 80 ans de la JA.

Vérification de la somme qui avait été attribuée lors des 50 ans de la CUMA, de la JA Foot et 80 ans de la JA. => **700€**

La commission propose de rester sur une somme équivalente en ajoutant une participation complémentaire de **300€** correspondant à un équivalent de la location de la salle de TAILLIS.

En effet, lors des 80 ans de la JA et 50 ans de la JA foot, la salle des sports avait été utilisée comme salle de réception et les terrains extérieurs pour les activités sportives. Pour le basket, la salle des sports sera utilisée pour les activités sportives uniquement.

Après prise en compte de ces informations, la commission propose :

- D'attribuer la somme de **1 000€** comme subvention exceptionnelle pour l'accompagnement de l'association dans l'organisation de son 50^{ème} anniversaire sous réserve de présentation du bilan du projet réalisé
- Que ce mode de calcul soit pris en référence pour les prochaines demandes de ce type

Après délibération et par 16 votes POUR et 1 ABSTENTION, le conseil approuve ces propositions.

➤ **2019 02 21 d5 – Vitré Communauté : subvention à l'association « rue des arts » dans le cadre du festival Désarticulé**

Thierry DUPLAT, adjoint au Maire, expose :

L'association « Rue des Arts » a pour mission d'organiser un festival culturel et artistique dédié aux arts de la rue sur Vitré Communauté. Dans ce cadre, l'association propose aux communes des spectacles d'arts de rue qui se déroulent de une à deux semaines avant et après le festival Désarticulé à Moulins.

Cette année, le festival se déroulera à Taillis le 16 juin prochain.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association afin de participer au financement du festival Désarticulé, sous réserve que l'ensemble des communes respectent la règle de participation mise en place. En contrepartie, l'association s'engage à rémunérer les artistes.
- D'autoriser Mme la Maire à signer la convention avec l'association et les communes de Taillis et St Christophe des Bois.
- D'autoriser Mme la Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions.

➤ **2019 02 21 d6 – OGEC : subvention à caractère social 2019**

Stéphane DOUABIN, conseiller délégué, expose :

Cette demande de subvention, encadrée par une convention signée le 12 juillet 2013, concerne :

- Les frais de piscine (hors horaire scolaire obligatoire)
- Les fournitures scolaires individuelles
- Les activités pédagogiques hors programme scolaire: sorties et actions pédagogiques, classes de découverte

Pour l'année scolaire 2018/2019, la subvention s'élève à 14 562.67 € pour 246 élèves domiciliés à Balazé.

Pour information, la subvention 2017/2018 s'élevait à 9 694.88 € pour 251 élèves.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve le versement de cette subvention et autorise Mme la Maire à signer tout document lié à ce dossier.

➤ **2019 02 21 d7 – ALSH de Vitré : convention de participation**

Stéphane DOUABIN, conseiller délégué, expose :

Par une délibération du 18 octobre 2018, le conseil avait approuvé la signature d'une convention avec la ville de Vitré afin de permettre l'inscription des enfants de Balazé à l'ALSH de Vitré. La convention prévoyait une participation de la commune de 8€ par journée/enfant.

Le conseil avait approuvé la signature de la convention aux conditions suivantes :

- Participation de la commune uniquement pour le mercredi et signature d'une convention jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018/2019
- Refacturation d'une participation aux familles à hauteur de 50% de la participation de la commune, deux fois par an

La ville de Vitré a souhaité actualiser les modalités de participation des communes et propose la signature d'une nouvelle convention (jointe en annexe de la délibération) avec les modifications suivantes :

- Application d'une tarification en demi-journée avec repas ou non :
 - Demi-journée sans repas : 4 €
 - Demi-journée avec repas : 6 €
 - Journée avec repas : 12 €
- Durée minimum de la convention : un an
- Transmission aux communes signataires d'un relevé nominatif « état de présence » 2 fois par an

La commission Education Culture Enfance Jeunesse, réunie le 18 février, propose la signature de la nouvelle convention aux conditions suivantes :

- Participation de la commune uniquement pour le mercredi
- Refacturation d'une participation aux familles à hauteur de 50% de la participation de la commune, deux fois par an au moment de la réception de l'état des présences
- Durée de la convention : 1 an

Après délibération et par 18 votes POUR et 1 ABSTENTION, le conseil approuve ces propositions.

➤ **2019 02 21 d8 – Vitré Communauté : convention d'adhésion au réseau des bibliothèques**

Mme le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2018_115 du 6 juillet 2018 portant sur la révision des statuts de Vitré communauté et notamment la prise de compétence relative au réseau de lecture publique ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2018_155 du 21 septembre 2018 déclarant d'intérêt communautaire le centre de Ressources Arts et Lecture Publique (CRALP) ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2018_233 du 14 décembre 2018 validant l'ensemble des termes de la Convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques ;

Considérant l'avis favorable du Comité de pilotage du réseau des bibliothèques de Vitré Communauté en date du 13 novembre 2018 validant le contenu de la convention d'adhésion au réseau de lecture publique de Vitré Communauté ;

Il est proposé au conseil municipal de :

- Approuver les termes de la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté, ci-jointe ;
- Valider l'adhésion de la commune de Balazé au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté, à compter du 15 mars 2019 ;
- D'approuver le principe de la gratuité de l'adhésion à la bibliothèque, le conseil communautaire ayant décidé la gratuité de l'adhésion à la médiathèque de Vitré ;
- Autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier

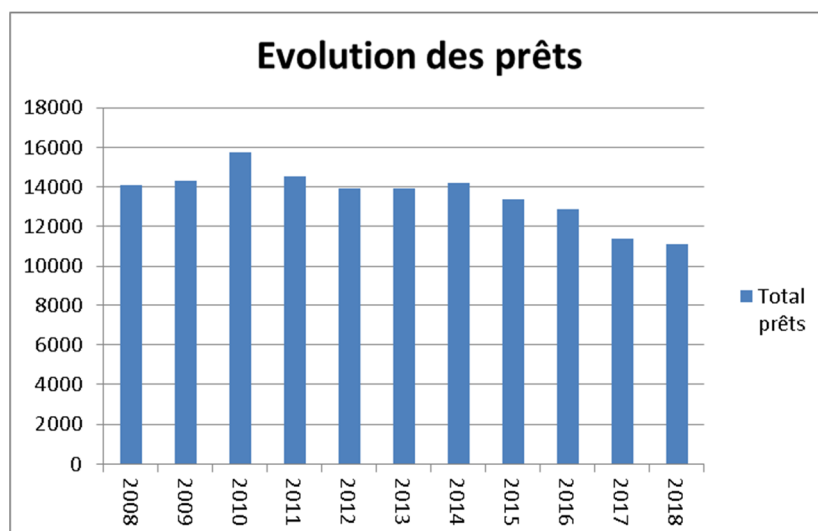
Après délibération et par 17 votes POUR, 1 vote CONTRE et 1 ABSTENTION, le conseil approuve ces propositions.

➤ **2019 02 21 d9 – Budget bibliothèque 2019**

Stéphane DOUABIN, conseiller délégué, expose :

Bilan de l'activité de la bibliothèque pour 2018 :

- 10 876 prêts de livres, contre 11 394 en 2017.
- 250 prêts de CD contre 231 en 2017
- 213 Familles sont adhérentes soit 33 nouvelles inscriptions par rapport à 2017 pour un total de 527 personnes hors classes et associations



En 2018, la bibliothèque a mis en service 427 livres pour la somme de 4 083.42 €, 10 CD pour 148.90 € et 1 118.51 € pour les abonnements.

Pour 2019, il est proposé au conseil l'acquisition de matériel pour les montants suivants :

Livres 4 100 €

Revue 1 200 €

CD/DVD 150 €

TOTAL : 5 450 €

Soit un budget identique à celui de 2018.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve le budget bibliothèque proposé pour 2019.

➤ **2019 02 21 d10 – Recours au Tribunal Administratif des Consorts BERNARD : autorisation d'ester en justice et désignation de l'avocat**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de la requête présentée au Tribunal Administratif de Rennes par Monsieur Jérôme BERNARD es-qualité d'administrateur légal des biens de son fils mineur Alan BERNARD, afin de solliciter du juge des référés la désignation d'un médecin expert pour évaluer les séquelles dont il reste atteint suite à un accident dont il aurait été victime le 19 mai 2016 sur le territoire de la Commune.

Après délibération le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'UNANIMITE, à défendre la commune dans cette affaire, et désigne Maître Vincent Lahalle membre de la SELARL LEXCAP, intervenant également pour GROUPAMA assureur de la Commune, en tant qu'avocat de la commune, en charge d'assurer sa défense, tant dans le cadre du référé expertise, que dans le cadre de l'action au fond que les Consorts BERNARD seront amenés à initier ensuite devant le Tribunal administratif de Rennes.

➤ **2019 02 21 d11 – Personnel communal : recrutement d'un renfort au service technique suite à l'absence d'un agent**

Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, expose :

Suite à l'arrêt de travail d'un agent des services techniques, il est proposé au conseil le recrutement d'un agent contractuel en renfort dans les conditions suivantes :

- Cadre juridique : Recrutement pour un besoin temporaire dans le cas d'un accroissement temporaire d'activité (Article 3 Alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
- Période : entre le 1^{er} mars et le 31 octobre 2019 pour une durée de 6 mois maximum
- Temps de travail hebdomadaire : 25/35^{ème} maximum
- Rémunération maximum : IB 348, IM 326 soit 1 527.64 € brut mensuels pour un temps complet soit 1 091.17 € brut à 25/35^{ème} (Rémunération équivalente à celle d'un adjoint technique 1^{er} échelon)
- Les temps de travail et la rémunération sont des plafonds
- Les congés seront payés à l'agent ainsi que les heures complémentaires ou supplémentaires le cas échéant. Elles seront réalisées à la demande de l'employeur
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve cette proposition.

➤ **2019 02 21 d12 – Personnel communal : frais de déplacement de l'agent d'entretien**

Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, expose :

Dans le cadre de ses missions d'entretien des bâtiments communaux, M. Jean-Claude GILLES utilise son véhicule personnel pour les déplacements entre ses différents lieux d'intervention sur la commune depuis le 1^{er} février 2019. Ces déplacements ont été estimés à 5 km par semaine. Il est donc proposé

de lui attribuer une indemnité de déplacement forfaitaire pour fonctions itinérantes, prévue à l'article 14 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001, d'un montant annuel de 100 €.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve cette proposition.

➤ **2019 02 21 d13 – Personnel communal : créations de postes suite à des avancements de grades**

Mme le Maire expose :

Deux agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade. Il est donc proposé au conseil municipal :

- De supprimer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe et de le remplacer par un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à compter du 05/09/2019
- De supprimer un poste de rédacteur et de le remplacer par un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2019

Tableau des effectifs au 01/03/2019*(Postes créés en bleu, postes supprimés en orange)*

Date de création de l'emploi	Filière	Grade	Catégorie	Libellé emploi	Poste pourvu	Temps de travail
19/10/2012	Administrative	Attaché	A	Secrétaire générale	1	TC
01/10/2017	Technique	Technicien	B	Responsable des services techniques	1	TC
01/03/2019	Administrative	Rédacteur principal 2 ^e classe	B	Gestionnaire comptabilité, urbanisme et action sociale	1	TC
01/03/2014 Supprimé au 01/03/2019	Administrative	Rédacteur	B	Gestionnaire comptabilité, urbanisme et action sociale	1	TC
01/10/2017	Administrative	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	Agent chargé de l'accueil, état civil, élections et communication	1	TC
01/05/2013	Technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	Agent chargé de la maintenance des bâtiments et voirie	1	TC
01/08/2015	Technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	Agent chargé de l'entretien des espaces verts	1	TC
01/10/2014	Technique	Adjoint technique principal 2 ^e classe	C	Agent chargé de l'entretien des espaces verts	1	TC
18/10/2018	Technique	Adjoint technique	C	Agent chargé de l'entretien des bâtiments	1	TC
17/09/2018	Animation	Adjoint d'animation	C	Animateur sportif/coordonnateur enfance-jeunesse	1	TNC 10/35h
05/09/2019	Culturelle	Adjoint du patrimoine principal 1 ^e classe	C	Responsable de la bibliothèque	1	TNC 28,24/35h
23/03/2017 Supprimé au 05/09/2019	Culturelle	Adjoint du patrimoine principal 2 ^e classe	C	Responsable de la bibliothèque	1	TNC 28,24/35h

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions et autorise Mme la Maire à signer tout document lié à cette question.

- **2019 02 21 d14 – Restructuration de l'îlot St Martin : enquête publique pour déclassement d'une partie de la rue Saint Martin et de la place de la Paix et création de nouveaux espaces publics**

Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, expose :

La commune a engagé un projet de restructuration d'un îlot de centre-bourg dit « Saint Martin ». Ce projet comprend la construction de deux immeubles par le bailleur social NEOTOA et un réaménagement complet des espaces publics.

Une partie de la voie communale (rue St Martin et place de la Paix) est située dans l'emprise du projet de construction d'un immeuble par NEOTOA. Il est donc nécessaire de procéder au déclassement de cette partie de la voirie en vue de son aliénation.

D'autre part, le projet implique également la création de nouveaux espaces publics qui devront être classés dans le domaine public communal.

Pour cela, une enquête publique doit être menée.

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L141-3,

Considérant la création de nouveaux espaces publics dans le cadre du projet de restructuration de l'îlot St Martin ;

Considérant que l'emprise d'un des immeubles à édifier par NEOTOA dans le cadre du projet est située partiellement sur le domaine public (une partie de la rue St Martin et de la Place de la Paix) et qu'il sera donc nécessaire de procéder à l'aliénation de cette partie du domaine public ;

Considérant que ce bien ne sera plus affecté à un service public ou l'usage direct du public dans la mesure où un immeuble y sera édifié,

Considérant que les délibérations relatives au classement/déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Mme la Maire à lancer l'enquête publique préalable
 - ✓ Au déclassement d'une partie de la rue Saint Martin et de la place de la Paix pour aliénation
 - ✓ A la création de nouveaux espaces publics qui devront être classés dans le domaine public communal
- D'autoriser Mme la Maire a signé tout document lié à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions.

➤ **2019 02 21 d15 – Cession de l'ancienne chaudière de la mairie**

Gérard GILBERT, adjoint au Maire, expose :

Depuis les travaux de rénovation de la mairie en 2010, l'ancienne chaudière a été remplacée par une chaudière neuve et n'est plus utilisée.

Il est donc proposé au conseil :

- De céder cette chaudière au prix de 700 €
- Acquéreur : M. Jean-Paul VANNIER, domicilié 8, la Viceulle à St M'Hervé
- Que cette recette soit portée au budget principal 2019

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve cette proposition.

➤ **2019 02 21 d16 - Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibérations du 14 avril 2014 et du 16 novembre 2017)**

Droit de préemption urbain

- 2019-02 : Parcelle ZZ 254 située 3 rue du Clos du Clairay et appartenant à Mme et M. LOCHIN : pas de préemption
- 2019-03 : Parcelle ZZ 350 située rue du Clos du Chêne et appartenant à Mme et M. CSUTOROS : pas de préemption
- 2019-04 : Parcelle ZL 290 située 18 allée des Genêts et appartenant à M. Olivier DELAUNAY : pas de préemption

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal.

➤ **Compte-rendu des commissions :**

Commission voirie du 29 janvier 2019

- Travaux de PATA, curage, fauchage 2019

- Estimation travaux de voirie îlot St Martin

Commission environnement du 2 février 2019

- Activités jardin champêtre : animation « A tour de la laine » le dimanche 8 septembre, animation avec la bibliothèque le 6 octobre dans le cadre de la semaine du goût
- Animation développement durable

Commission embellissement du 4 février 2019

- Bilan illuminations de Noël
- Arbres et haies
- Projets 2019

Commission LASIC du 5 février 2019 : vu en conseil

Commission finances du 7 février 2019 : vu en conseil

Commission ECEJ du 18 février 2019 :

- Tarification bibliothèque/mise en réseau
- Câlin-Câlinou-RIPAME
- Convention ALSH Vitré

Commission bâtiments du 20 février 2019 :

- Salle des sports : travaux d'accessibilité

➤ **Questions et informations diverses**

1 **Dates à retenir**

LASIC : 4/03

Commission finances : 14/03

CCAS : 19/03

COFIL ALSH : 21/03

Commission bâtiments : 28/03

Réunion préparation Batachristival : 04/04 à 20h30 (à Balazé)

Fête de la musique 2019 : 14/06

Batachristival Taillis : 16/06/2019

2 **Questions diverses**

Prochains Conseils Municipaux :

Mardi 2 avril

Jeudi 25 avril

Jeudi 23 mai

Jeudi 20 juin

La Maire :

Les membres du bureau municipal :